

# L'impensé de la domination des enfants



**C**haque année, il y a en France plus de 114 000 mineurEs victimes de violences physiques et plus de 160 000 enfants victimes de violences sexuelles. Dans 8 cas sur 10, elles sont commises par un membre de la famille ou par un proche. En 2022, 60 enfants sont morts sous les coups dans leur cadre familial.

## ***Un phénomène massif et structurel***

Ces chiffres, sous-estimés, signalent un phénomène massif, loin de l'image du prédateur isolé et « monstrueux ». Les révélations sur des établissements scolaires, des clubs, des structures périscolaires ou des institutions religieuses confirment que ces violences sont structurelles.

Lorsque l'enfant parle, il se heurte souvent au déni. Sa parole est présumée influençable et mensongère. Ainsi, des alertes précèdent souvent les drames ; mais elles sont minimisées ou niées. L'omerta et l'impunité sont au cœur du système de domination adultiste, dans lequel les adultes disposent d'une autorité considérée comme naturelle et absolue sur les enfants.

## ***Un système adultiste***

Les actes les plus graves ne naissent pas de rien : il y a un continuum entre les différentes formes de violence. Partout, c'est la même logique qui considère les enfants comme des objets ou des êtres inférieurs en dignité. La

« dépendance » des enfants est utilisée pour justifier le contrôle et la violence des adultes. C'est le même système qui tolère les violences éducatives ordinaires et qui produit les agressions physiques et sexuelles contre les enfants, l'exploitation sexuelle de plus de 11 000 mineures, les violences meurtrières contre les enfants racisés, qui fait dormir des enfants dans la rue avec 40 °C, qui place des enfants dans des hôtels pendant des mois, qui exclut les enfants handicapés et malades de l'éducation, qui les place en centre de rétention administrative...

## ***Prévenir plutôt que pleurer***

Il y a urgence à une véritable politique contre les violences. Cela suppose des moyens massifs pour la protection de l'enfance, une justice capable de traiter les signalements, des professionnelLES forméES, une éducation au consentement et aux droits des enfants, ainsi qu'une culture qui apprenne aux adultes à écouter. Cela suppose aussi de respecter les droits de tous les enfants : mineurEs isoléEs, enfants handicapés, migrants, racisés.

Tant que les violences faites aux enfants seront perçues comme des drames isolés plutôt que comme le produit d'un ordre social qui naturalise leur domination, nous continuerons à pleurer après coup ce que nous refusons de prévenir.

**Mardi 30 juin 2026**

